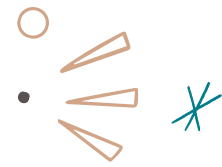


# LIGNE EDITORIALE DE RADIO LASER









« Ce que dit l'image est beaucoup plus faible que ce que dit le son », **Michel Serres**, philosophe et académicien.

Radio Laser est une radio associative créée en 1992, sous convention avec l'ARCOM. Radio Laser une radio locale, d'éducation populaire et de communication sociale de proximité.

La ligne éditoriale de Radio Laser s'applique à tous les contenus radiophoniques réalisés et diffusés sur l'antenne par l'ensemble des acteurs et actrices de l'association (bénévoles, salarié.e.s et stagiaires...).

## LES OBJECTIFS DES CONTENUS À L'ANTENNE

-  Raconter le territoire sans traiter des faits divers
-  Affirmer les missions d'intérêt général dans les domaines de la vie économique, sociale, associative et culturelle
-  Garantir la liberté d'informer, la liberté d'expression, le pluralisme de l'information des publics et l'indépendance
-  Œuvrer pour le lien social

-  Lutter contre la désinformation
-  Promouvoir la diversité (musicale...)
-  Donner la parole aux jeunes et les ouvrir sur la culture
-  Valoriser les compétences des jeunes et leur estime personnelle - Apprendre à vivre ensemble
-  Éduquer les jeunes aux médias

## CONTENUS ENCADRÉS DANS LE RESPECT DES RÈGLES ÉDICTÉES PAR LE CSA

L'activité radiophonique est régulée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui autorise le média à produire du contenu sur un territoire donné. L'activité de la radio s'inscrit dans la mission d'information et de divertissement.

Elle doit respecter les règles fixées par l'ARCOM et la loi française :

- Convention signée entre l'autorité de régulation et la radio
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (Dernière mise à jour des données de ce texte : 24 décembre 2020)
- Loi du 30 septembre 1986 modifiée – article 28-2 bis relatif aux quotas de diffusion de chansons francophones
- Décret n°87-239 du 6 avril 1987 fixant le régime de la publicité et du parrainage pour les radios privées
- Délibération du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence à l'antenne des services de radiodiffusion sonore.

Dispositions relatives aux droits d'auteurs et droits voisins au sein du Code de la Propriété Intellectuelle :

- Loi n°2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 juin 2019). – Dite loi DADVSI - Règlement et dispositions générales de la SCAM et de la SACD.

Le règlement intérieur de l'association s'applique à tous les bénévoles, salarié.e.s et stagiaires qui passent à l'antenne. Le règlement intérieur de la formation professionnelle s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle en sus du règlement intérieur de l'association.

### LA CIBLE

- Auditeurs et auditrices de Radio Laser
- 35-45 ans habitant sur le Pays des Vallons de Vilaine, le Pays de Rennes.

### LES ANGLES

Ils sont déterminés par chaque personne produisant du contenu. Le responsable des programmes est chargé de faire des retours sur tous contenus diffusés à l'antenne s'il en éprouve la nécessité. Comme le rappelle le règlement intérieur, il peut s'arroger le droit de ne pas diffuser un contenu s'il considère qu'il ne respecte pas la ligne éditoriale et/ou les conventions et directives du CSA ou des lois en vigueur.

